

*Marine marchande du Canada—Loi*

**M. le vice-président:** A la connaissance de la Présidence, il n'y a aucun commentaire ayant trait à ces projets de loi.

● (1420)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre me dit qu'on m'appelle au téléphone. Je ne sais pas pourquoi. J'essaie seulement de poursuivre les remarques que j'ai commencées il y a deux semaines et je viens seulement de commencer à exposer mes arguments aux députés d'en face, qui, je le sais, sont toujours disposés à accueillir des propositions sincères faites par les députés de ce côté de la Chambre sur la façon dont ils peuvent redorer leur blason auprès des Canadiens.

J'ai parlé très brièvement des deux défauts principaux du projet de loi C-75. Je parle de l'article 4, qui donne au ministre un pouvoir sans précédent et du fait que le gouvernement n'a pas inclus les plateformes de forage dans les navires et ne les a pas fait relever de la Loi sur la marine marchande du Canada.

J'ai maintenant alerté très brièvement les députés, qui prêtent une attention soutenue à mes commentaires, et dans le cadre du débat sur ce projet de loi, je parlerai principalement des raisons pour lesquelles l'article 4 pose un tel problème au gouvernement, et, plus important encore, aux personnes concernées.

Il y a peut-être des Canadiens qui écoutent, deux ou trois qui regardent la chaîne parlementaire et qui se demandent si je n'ai pas rêvé que l'article 4 est une mesure aussi draconienne. Ils se demandent peut-être si je ne suis pas légèrement paranoïaque durant ces dernières heures du Parlement ou si je suis pessimiste ou contrariant pour le plaisir.

Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Les Canadiens ne savent sans doute pas, contrairement aux parlementaires, qu'avant que ce projet de loi ne parvienne à la Chambre, il a fait l'objet d'une étude exhaustive par un comité législatif, dont j'étais membre, parmi d'autres, et que, dans le cadre de notre étude, nous avons invité des centaines d'organisations touchées par ce projet à donner leur avis à son sujet.

Presque tous les témoins, en fait je ne me rappelle pas d'une seule exception, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, les pêcheurs de Terre-Neuve, les représentants de la *Great Lakes Waterways Development Association*, dont le siège social est à Ottawa, de l'Association des mines de

métaux du Québec, dont le siège social est à Montréal, du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique, dont le siège social est à Vancouver, et ceux de tous les organismes qui ont fait connaître leur point de vue au comité ont non seulement déclaré que ce projet de loi était mauvais, mais que l'article 4 devait être supprimé à tout prix.

Il serait peut-être utile de rappeler à la Chambre qui a témoigné devant le comité permanent et de lui rapporter aussi leurs propos. Toutefois, je voudrais auparavant demander aux députés s'il ne trouvent pas étrange qu'un simple pêcheur de homard, qui est assis sur une plate-forme au-dessus de ses casiers à regarder l'horizon avant de prendre la mer pour aller les tondre, soit du même avis sur l'article 4 que le monsieur qui trône au vingtième étage d'une tour d'acier, de verre et de béton dans la ville de Montréal. Le pêcheur et le monsieur du vingtième étage, dans l'officine du conseil d'administration d'une grande société canadienne de transport, reconnaissent tous deux que l'article 4 fait de ce projet de loi une très mauvaise mesure. N'est-ce pas une étrange coïncidence lorsque l'agriculteur, représenté par le Syndicat national des cultivateurs, celui qui laboure son champs, se bat contre les sauterelles et fait des pieds et des mains pour gagner le moindre sou quand les récoltes sont catastrophiques, épouse les vues d'un chef d'entreprise qui parcourt du regard le port de Vancouver en siégeant au conseil d'administration du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique? Ne reste-t-on pas perplexe lorsque l'agriculteur des Prairies tient les mêmes propos que le directeur général d'une société forestière concernant cette mesure?

Nous vivons à une étrange époque lorsqu'on voit un agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard s'inquiéter des conséquences de l'article 4 parce qu'il n'arrive pas à gagner plus de 2c. la livre sur ses pommes de terre, et qu'il ne peut donc supporter d'autres frais d'utilisation. Il est du même avis à propos de ce projet de loi que celui qui occupe aujourd'hui l'ancien bureau du premier ministre du Canada (M. Mulroney), c'est-à-dire des personnes qui, depuis leur tour d'ivoire, gèrent l'industrie du minerai de fer du Canada. Ces directeurs et le producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard s'entendent à dire que ce projet de loi est déraisonnable.

Voilà qui devrait mettre la puce à l'oreille de tous les parlementaires, en leur faisant comprendre que nous ne parlons pas d'un groupe de pression en particulier, mais des producteurs du secteur primaire qui ont besoin des services de transport et qui considèrent que cette mesure constitue une offensive injustifiée et injuste contre leur industrie, une initiative qui ne tient compte ni de leurs besoins ni de leurs points de vue.

L'histoire des États-Unis a connu de profonds bouleversements à cause d'une attitude semblable de la part des autorités. En fait, les députés se rappellent sans doute le fameux droit de douane imposé sur le thé lorsque les Américains ont décidé que l'imposition sans représentation ou sans consultation était tout simplement inacceptable et qu'ils ont jeté les caisses de thé par-dessus bord dans le port de Boston. Nous savons que la décision des colonies américaines devait être à l'origine de la révolution qui a suivi peu après.